

Le petit journal de Chambéon

N°3 Mars 2021

Voici le premier numéro de 2021 du petit journal de Chambéon. Nous espérons que vous avez bien débuté cette nouvelle année malgré les restrictions sanitaires actuelles. Vous retrouverez les informations essentielles concernant la vie du village. Pour avoir des informations complémentaires et plus fréquentes, n'hésitez pas à consulter le site internet et la page facebook de la commune de Chambéon.

Vous trouverez dans ce journal les éléments abordés lors des conseils municipaux du 14 décembre, du 3 février et du 17 mars.

Les travaux :

- l'abri bus de Villeneuve sera installé dans les semaines à venir. La région financera l'abri et l'employé municipal s'est chargé des fondations et de la dalle.
- Le conseil municipal étudie le projet de réfection de la place du souvenir. L'idée est d'améliorer la sécurité des riverains et de la rendre plus agréable.
- Les containers enterrés des ordures ménagères et tri sélectif papiers pour les habitants du bourg sont en service depuis mi-décembre.
- Les blocs de sortie de secours dans les bâtiments communaux et à l'église ont été remplacés pour une remise aux normes par l'entreprise 2BLS de Feurs.
- La gouttière et la descente du préau de l'école seront remplacées par l'entreprise Montabonnel.
- Le conseil a voté pour l'acquisition d'un terrain d'environ 7 500 m² pour un coût de 3 000 € qui sera mis à disposition du club de l'ASCM (foot).
- Le projet de mini ferme à la place du paint-ball est en cours de réalisation.

Les taxes :

- La nouvelle loi de finances 2020 fige le taux de la taxe d'habitation à 5.67%, mais cette taxe ne sera plus appélee aux habitants sauf pour les résidences secondaires.

Les communes doivent voter le taux de la taxe foncière sur le bâti en y incluant le pourcentage du département.

Pour autant ce n'est pas la totalité des sommes ainsi récoltées qui seront mises à la disposition des communes,

Ce dispositif permet à l'état de financer le reversement aux communes de la part « taxe d'habitation » qui ne sera plus payée par les occupants propriétaires ou locataires comme indiqué plus haut

Le conseil municipal décide de porter la taxe foncière bâti à 27% ce pourcentage incluant comme précédemment indiqué la part Départementale et la taxe foncière non bâti à 35%.

- Le conseil municipal a décidé de transférer des budgets eau et assainissement, qui sont excédentaires, une partie des salaires des employés municipaux qui passent du temps à gérer ces

secteurs (nettoyage et entretien de la station d'épuration, surveillance et entretien des pompes de relevage etc..) et qui étaient de tous temps uniquement rémunérés par le budget communal difficilement à l'équilibre. Ce dispositif permettra, une fois la situation financière de la commune remise à niveau, de baisser sensiblement le taux de prélèvement du foncier bâti dès l'année prochaine.

- Une augmentation de la tarification des ordures ménagères est prévue par la communauté de communes de Forez Est en charge de la gestion de ce service déficitaire depuis plusieurs années et qui subira à l'avenir de nouvelles augmentations des dépenses dues aux tarifs réglés à l'entreprise en charge du ramassage et aussi du fait de l'harmonisation des taux entre toutes les communes composant la CCFE

Informations diverses :

- La commune va adhérer au syndicat du Lignon pour la gestion de l'eau par la SAUR. Ceci devrait entraîner une baisse du prix de l'eau.
- Nathalie Mereau va quitter son poste de secrétaire de mairie. Sa remplaçante Nelly Valeyre prendra ses fonctions le mardi 23 mars. Une modification des horaires de la mairie est à l'étude.
- Hulya Basoglu a validé son stage d'ATSEM et a été titularisée.
- Pour les fêtes de fin d'année, des bons d'achat à l'épicerie « Chez Samuel et Violaine » ainsi que des chocolats ont été distribués aux aînés.

Et les bébés de l'année 2020 ont reçu une peluche pour leur souhaiter la bienvenue.

- Retour sur l'enquête publique concernant la réfection d'un terrain de tennis : 43 habitants sont intéressés. La mairie va étudier la faisabilité du projet et d'autres propositions ont été avancées : terrain de bi-cross, terrain de basket, mur d'escalade, skate Park ! Suite à ces nombreux retours, le projet de réfection d'un terrain de tennis est prévu courant 2021.
- Un conseil municipal des jeunes va être mis en place d'ici la fin de l'année scolaire. Le projet a été présenté aux élèves de CE et de CM ainsi qu'une réunion d'information destinée aux 11-15 ans et aux enfants de primaire non scolarisés à l'école de Chambéon. Pour se présenter il faut : avoir 15 ans maximum, remplir la fiche de candidature reçue dans les boîtes aux lettres (ou à récupérer en mairie), une photo (portrait). Et de déposer le tout en mairie ou par mail à ecole@chambeon.fr au plus tard le 6 avril ! N'hésitez pas, filles et garçons vous avez votre mot à dire !
- Des incivilités ont été constatées sur la commune, notamment par la présence de personnes dans les prés des chevaux de l'écurie d'Urfé. Pour la sécurité de chacun, nous rappelons qu'il est interdit de pénétrer dans les propriétés privées.

De plus, pour la sécurité des piétons, le stationnement sur les trottoirs est interdit !

- Pour information, toute personne ayant des plantations débordantes sur la voie publique est tenue de les tailler.
- Le petit étang a été empoissonné d'environ 300 kilos de petits poissons.
- Vous aurez remarqué que d'importants travaux ont été réalisés depuis Juillet 2020, notamment le toit du préau de l'école, la chaudière de la salle des fêtes changée, rénovation des locaux de la Mairie ce qui est obligatoire aux termes de la loi.

Après octroi des subventions sollicitées ces travaux n'ont coûté à notre communauté qu'environ 8000 euros.

Nous remercions à ce sujet chaleureusement le conseil départemental pour sa générosité.

• **ERRATUM :**

Lors de l'impression du bulletin municipal, des oublis ont été constatés

- Erreur carte de visite **Chaud Froid Sanit**



Bertrand QUIBLIER
06 23 03 67 13
bertrand@chaudfroidsanit.fr



Bertrand COURTIAL
06 26 10 98 92
bcourtial@chaudfroidsanit.fr

- Erreur d'adresse mail de l'établissement **Barou TP** qui est : contact@tpbarou.fr

Info pratique :

- Nous ouvrons un espace « livres en liberté » au 1^{er} étage de l'école. Vous y trouverez des romans, des classiques, des policiers, des livres pour enfants et même quelques magazines.

C'est une formule identique aux boîtes à livres de certaines communes. Pas d'engagement, je prends, je lis, je rends ou je garde, pas de limite de temps non plus.

Vous pouvez également nous amener vos livres personnels dont vous ne voulez plus, nous les prenons avec plaisir pour que d'autres les découvrent.

Heures d'ouvertures : **mercredi de 14h30 à 16h30/samedi de 11h à 12h** (horaires susceptibles d'évoluer).

- L'épicerie se voit contrainte de réduire ses horaires compte tenu de la conjoncture actuelle. Jusqu'à nouvel ordre, elle sera ouverte de 8h à 13h du mardi au vendredi.
- Désormais, la ligne de bus 114 (Feurs-Montbrison) a un arrêt régulier au bourg devant l'école de Chambéon.
- Dans notre profession de foi, lors de notre campagne, nous proposons d'organiser une aide pour les démarches administratives sur Internet. Ce programme avait intéressé plusieurs d'entre vous. Afin d'étudier la viabilité de ce projet, nous avons besoin de savoir combien de personnes seraient susceptibles de venir. Merci de remplir la fiche ci-dessous et de la mettre dans la boîte à idée au plus tard le **15 avril**.



Participation à l'initiation informatique et Internet

Nom : Prénom : N° de tel :



Chers habitants,
venez vous tenir informés des actualités
de votre commune sur **MairesetCitoyens.fr**



- 1 / Téléchargez l'application ou allez sur le site www.mairesetcitoyens.fr
- 2 / Saisissez votre **code postal** et cliquez sur le nom de votre commune
- 3 / **Inscrivez-vous** pour vous connecter à votre commune



- Actualités du maire
- Alertes SMS
- Sondages anonymes
- Messagerie privée
- Signalements urbains
- Suggestions citoyennes
- Groupes de discussion
- Petites annonces
- Agenda commune
- Infos commune



MAIRES&CITOYENS

☎ 0 892 432 404 (0.40€/min) ✉ info@mairesetcitoyens.fr

Mairie

Horaire d'ouverture :

Mardi de 13H30 à 17H

Mercredi de 12H à 14H

Jeudi de 8H à 12H30

Téléphone : 04.77.27.81.82

E.mail : mairie@chambeon.fr

Facebook :

www.facebook.com/Communedechambeon